Rima Hassan : la procédure ouverte après la découverte d’un produit suspect est classée sans suite, celui-ci n’étant pas un stupéfiant selon son avocat (MàJ).

09/04/2026 à 19h54



09/04/26

Joint par *CheckNews*, le parquet de Paris indique avoir « procédé au classement sans suite de la procédure incidente au motif que les investigations n’ont fait apparaître aucune infraction suffisamment caractérisée ». L’analyse toxicologique a finalement écarté la présence de 3MMC dans le scellé initialement décrit comme pouvant s’y apparenter. Ce produit contenait en réalité 82,1 % de CBD et 0,025 % de delta 9 THC, un taux ne permettant pas de le qualifier de stupéfiant.

Le parquet précise que ce premier scellé avait été présenté comme ressemblant à de la 3MMC en raison de son apparence et d’une réaction positive à la cathinone. Cet élément, non

communiqué officiellement « faute de valeur probante suffisante », avait toutefois largement fuité dans les médias. Un second scellé, lui, présenté comme du CBD, contenait 1,04 % de delta 9 THC, soit au-dessus du seuil autorisé de 0,30 %, mais le parquet estime qu'aucun élément intentionnel n'est suffisamment caractérisé pour retenir une infraction.

Concernant la prétendue 3MMC, le point central de l'affaire semble être le test à la cathinone effectué lors de la garde à vue. Bien que positif ce jour-là, ce test n'établirait pas, selon le parquet, que l'eurodéputée détenait effectivement cette drogue de synthèse. L'avocat de Rima Hassan explique que le test utilisé, de type IDT3600, est particulièrement sensible aux traces infimes de substance.

Comme le confirme le parquet, ce test fonctionne de manière binaire et signale uniquement la présence ou non d'une molécule, sans permettre d'en établir la quantité ni la qualification pénale. Cette sensibilité pourrait expliquer le résultat positif initial, avant que des analyses complémentaires ne conduisent finalement à blanchir Rima Hassan.

Libé

> *Garde à vue de Rima Hassan :*
>
> *La procédure ouverte pour stupéfiants à l'encontre de Rima Hassan a été classée sans suite "au motif que les investigations n'ont fait apparaître aucune infraction suffisamment caractérisée".*
>
> *Les analyses toxicologiques ont démontré que la matière…*
>
> *— William Molinié (@WilliamMolinie) April 9, 2026*

> *Communiqué de presse avocat @RimaHas annonçant le classement sans suite de la procédure faisant suite à la supposée*

> *découverte d’un produit stupéfiant. Un classement confirmant le scandale politico-judiciaire. pic.twitter.com/2xzRAPnfGL*
>
> *— Vincent Brengarth (@v_brengarth) April 9, 2026*

03/04/26

Placée en garde à vue ce jeudi 2 avril, Rima Hassan est ressortie libre en fin de soirée, et sera jugée le 7 juillet pour “apologie du terrorisme”.

BFMTV

Le test urinaire de Rima Hassan, démontre qu’elle n’a pas consommé de drogue, selon son avocat (Conférence de presse)



> *Selon le parquet de Paris, lors de la fouille de Rima Hassan, il y avait « la présence de matières s'apparentant à de la 3MMC (Drogue) », Manuel Bompard « affirme solennellement, qu'elle n'a pas consommé de drogues et n'en détenait pas lors de l'audition »*

Lors de cette garde à vue, **une petite quantité de drogue de synthèse a été découverte dans le sac de l'eurodéputée**, rapporte par ailleurs à franceinfo une source proche du dossier. Selon cette même source, **Rima Hassan a expliqué aux enquêteurs** avoir acheté du CBD à Bruxelles, **et que la drogue lui avait été donnée à son insu**. Sa garde à vue a été étendue aux faits de "transport", "détention", "usage de stupéfiants" et "refus de se soumettre aux relevés signalétiques", plus précisément un refus de donner ses empreintes digitales.

Franceinfo

Cette nouvelle convocation ne concerne pas non plus la possession de drogue de Rima Hassan, découverte lors de sa convocation jeudi, puisque ce n'est pas du ressort de la BRDP. "La fouille des effets de Rima Hassan a révélé la présence de matières s'apparentant d'une part à du CBD et d'autre **part à de la 3MMC [une drogue de synthèse]**, sur lesquelles elle a été interrogée", avait indiqué le parquet de Paris à l'issue de la garde à vue jeudi soir. "Ces éléments sont disjoints (des poursuites pour "apologie du terrorisme") et feront l'objet d'une procédure distincte."

Franceinfo

02/04/26

L'eurodéputée La France insoumise Rima Hassan est sortie de garde à vue ce jeudi 2 avril au soir, après avoir été entendue dans le cadre d'une enquête pour « apologie du terrorisme ». Elle a reçu une convocation devant le tribunal correctionnel, où elle sera jugée le 7 juillet.

Selon le parquet de Paris, il lui est reproché « d'avoir à Paris, le 26 mars 2026 (…) fait publiquement l'apologie d'actes de terrorisme ». Le communiqué précise que ce délit, lorsqu'il est commis en ligne, expose à « 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende ».

Lors de sa prise en charge au commissariat du Xe arrondissement, la fouille de ses effets personnels a conduit à la découverte de « quelques grammes » de substances. « La fouille des effets de Rima Hassan a révélé la présence de matières s'apparentant d'une part à du CBD et d'autre part à de la 3MMC, sur lesquelles elle a été interrogée », a détaillé le parquet. Ces éléments ont été disjoints de la procédure

principale et feront l’objet d’une enquête distincte.

Son avocat, Vincent Brengarth, a annoncé la tenue d’une conférence de presse le 3 avril, dénonçant des « fuites indignes » et indiquant attendre « que le parquet de Paris en tire les conséquences ».

Le Parisien

> *Levée de la garde à vue de Rima Hassan : "Vous en saurez plus demain" pic.twitter.com/dH8LkrcxHq*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 2, 2026*

> *Le test urinaire de #RimaHASSAN fait apparaître un résultat positif à une drogue.*
> *Aussi, pendant sa GAV, la députée européenne a refusé de se soumettre à la prise d’empreintes digitales. Elle a aussi refusé que son ADN soit prélevé. https://t.co/GVMltvVkGS*
>
> *— Raphaël MAILLOCHON (@Raph_journalist) April 2, 2026*

Placée en garde à vue, l’eurodéputée a vu sa situation judiciaire se durcir après la découverte d’une substance suspecte en sa possession. Initialement entendue pour d’autres faits, elle fait désormais face à plusieurs qualifications liées aux stupéfiants.

Selon ses déclarations, elle aurait indiqué avoir acheté du CBD à Bruxelles, affirmant que la drogue retrouvée lui aurait été remise à son insu. Malgré cette version, les autorités ont décidé d’étendre sa garde à vue pour « transport », « détention », « usage de stupéfiants » ainsi que pour « refus de se soumettre aux relevés signalétiques ».

Mais les analyses toxicologiques semblent contredire cette

ligne de défense. D’après une source proche du dossier citée par France Info, les tests auraient mis en évidence la présence de cathinone, une substance de synthèse dérivée du khat, connue pour ses effets stimulants.

Selon les données du site Drogue Info Service, cette molécule imite les effets de la cocaïne, de la MDMA/ecstasy et des amphétamines, renforçant la gravité potentielle des faits examinés dans cette procédure.

L’indépendant

> *INFO @Europe1 — Dans le sac de Rima Hassan, ont été retrouvés une boulette de cannabis et 1 gramme de 3-MMC. Une procédure incidente pour détention de stupéfiants a été ouverte. Rima Hassan est toujours en garde à vue à cette heure.*
>
> *— William Molinié (@WilliamMolinie) April 2, 2026*

L’eurodéputée Rima Hassan a été placée en garde à vue ce jeudi matin à Paris dans le cadre d’une enquête pour apologie du terrorisme. Au cours de la procédure, quelques grammes de drogue de synthèse ont été découverts dans le sac qu’elle avait apporté lors de sa convocation, entraînant l’ajout de nouvelles infractions liées aux stupéfiants.

Selon des sources concordantes, la perquisition de ses effets personnels dans les locaux du deuxième district de police judiciaire a permis de mettre au jour ce produit, dont la nature précise et la quantité exacte restent à déterminer à ce stade. Initialement convoquée pour des faits liés à ses publications en ligne, la procédure a ainsi pris une tournure plus lourde sur le plan judiciaire.

Le Parisien

L’eurodéputée (LFI) Rima Hassan a été placée en garde à vue ce jeudi matin pour « apologie du terrorisme », a-t-on appris de sources concordantes. Une garde à vue qui se tient dans les locaux du deuxième district de police judiciaire à Paris. Selon nos informations, cette mesure intervient dans le cadre d’une enquête menée par le pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH).

Plus précisément, il est reproché à la femme politique un tweet datant du 26 mars. Lequel ? Il s’agirait d’un message que Rima Hassan a posté concernant Kōzō Okamoto. Ce terroriste, ancien membre de l’Armée rouge japonaise, a été reconnu responsable du massacre de 26 passagers à l’aéroport international Ben-Gourion en Israël.

[…]

Le Parisien